

**Comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station****COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ****Tenue le 4 mai 2018 à 13 h 30****au LET d'Hébertville-Station****100, rang 9 Sud, Hébertville-Station****Présences<sup>1</sup> :**

**M. Marco Bondu**, organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l'environnement

**Mme Monique Laberge**, présidente du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**M. Guy Ouellet**, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

**M. Serge Pilote**, président de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue, groupe local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement

**M. Yvan Thériault**, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

**M. Hamid Benouanass**, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité locale où est situé le LET

**M. Léon Maltais**, représentant des citoyens d'Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET

**Personnes-ressources :**

**M. Jonathan Ste-Croix**, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mme Lisa Gauthier**, coordonnatrice à l'environnement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mme Stéphanie Fortin**, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**M. Dominic Simard**, responsable des lieux d'enfouissement technique, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Absences :**

**M. Louis Ouellet**, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET

**M. Gilles Fortin**, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET

<sup>1</sup> La participation des membres à ce comité se fait bénévolement.

## 1. Mot de bienvenue

En l'absence de M. Serge Pilote au début de la rencontre, M. Bondu prend le rôle du président et souhaite la bienvenue à tous les membres du comité. Il présente l'ordre du jour.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Bondu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Accueil des membres
2. Rapport annuel 2017
3. Mise à jour
  - a) Arrivée de Saguenay
  - b) Bilan du traitement
  - c) Suivi des travaux 2018
  - d) Suivi du dossier de l'agrandissement
4. Matières organiques
5. Varia

## 3. Rapport annuel 2017

M. Dominic Simard fait la présentation du rapport annuel.

### Comité de vigilance – LET Hébertville-Station mai 2018

#### Matière résiduelle enfouie :

Tonnage résidentiel : 31 946tm  
Tonnage commercial : 18 304tm  
Résidus procédés: 3968 tm  
**Tonnage total : 54 218 tm**

Tableau 2.1.1 – Tonnage des matières enfouies selon la provenance (tm)

|                          | Résidentiel   | ICI           | Rejet<br>Écocentre |
|--------------------------|---------------|---------------|--------------------|
| MRC Le Domaine-du-Roy    | 8 789         | 6 233         | 2 301              |
| MRC Maria-Chapdelaine    | 6 110         | 2 949         | 0                  |
| MRC Lac-Saint-Jean-Est   | 14 055        | 8 700         | 1 498              |
| Ville de Saguenay        | 2 643         | 266           | 169                |
| MRC Le Fjord-du-Saguenay | 348           | 111           | 0                  |
| Autres                   | 0             | 45            | 0                  |
| <b>TOTAL</b>             | <b>31 946</b> | <b>18 304</b> | <b>3 968</b>       |
|                          |               |               | <b>54 218</b>      |



Comité de vigilance – LET Hébertville-Station  
mai 2018

**Matériel de recouvrement :**

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| CRD broyé                  | 12 132 tm        |
| Sols propres               | 414 tm           |
| Verre centre de tri        | 1 798 tm         |
| Sable                      | 0 tm             |
| Sols faiblement contaminés | 6 998 tm         |
| <b>Tonnage Total :</b>     | <b>21 342 tm</b> |



Mme Laberge se demande si les quantités de verre utilisées comme matériel de recouvrement sont les mêmes qu'en 2016. M. Simard répond que oui.

M. Bondu se demande, si jamais il y avait un nouveau preneur pour le verre, où nous prendrions le matériel de recouvrement? M. Simard répond que la RMR est constamment à la recherche de matériel alternatif. L'arrivée de Saguenay offre de nouvelles opportunités en ce sens. M. Bondu demande s'il est possible que des sols contaminés jusqu'au niveau C soient acceptés? M. Simard répond que oui.

- Arrivée de M. Serge Pilote, 13 h 45.

Comité de vigilance – LET Hébertville-Station  
mai 2018

Enfouissement dans les cellules 1, 2, 3 et 4 (décembre)

Volume approximatif utilisé en 2017 : 64 010 m<sup>3</sup>

Portails de radiation : 7 alarmes mais toutes de faibles intensités

Balances :

- Balance 1 calibrée en janvier et en novembre
- Balance 2 calibrée en juillet e en novembre



M. Bondu demande si les volumes sont conformes aux prévisions de la RMR? M. Simard répond que oui.

Comité de vigilance – LET Hébertville-Station  
mai 2018

## Suivi environnemental

### Suivi des eaux de lixiviation

Tableau 4.2.3.1 – Volumes de lixiviats captés, rejetés après traitement et accumulés (m<sup>3</sup>)

|            | Captage<br>primaire | Captage<br>secondaire | Apport des<br>précipitations | Total<br>recueilli | Lixiviat<br>traité à<br>l'usine et<br>envoyé à<br>l'effluent | Lixiviat<br>traité à<br>l'externe | Variation du<br>volume<br>accumulé dans<br>le bassin |
|------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------|
| Janvier    | 856                 | 125                   | 223                          | 1 204              | 604                                                          | 579                               | 21                                                   |
| Février    | 1 075               | 90                    | 123                          | 1 288              | 916                                                          | 1 131                             | -759                                                 |
| Mars       | 2 188               | 294                   | 160                          | 2 641              | 2 139                                                        | 3 467                             | -2 964                                               |
| Avril      | 3 500               | 505                   | 847                          | 4 851              | 2 526                                                        | 1 305                             | 1 020                                                |
| Mai        | 1 681               | 28                    | 693                          | 2 403              | 2 801                                                        | 306                               | -704                                                 |
| Juin       | 1 134               | 31                    | 652                          | 1 816              | 1 186                                                        | 0                                 | 630                                                  |
| Juillet    | 917                 | 2                     | 529                          | 1 448              | 2 259                                                        | 0                                 | -811                                                 |
| Août       | 709                 | 0                     | 545                          | 1 254              | 1 421                                                        | 0                                 | -167                                                 |
| Septembre  | 985                 | 148                   | 650                          | 1 782              | 1 915                                                        | 0                                 | -132                                                 |
| Octobre    | 1 458               | 373                   | 958                          | 2 789              | 2 351                                                        | 0                                 | 438                                                  |
| Novembre   | 1 400               | 206                   | 448                          | 2 055              | 1 678                                                        | 466                               | -89                                                  |
| Décembre   | 945                 | 0                     | 68                           | 1 012              | 1 116                                                        | 0                                 | -103                                                 |
| TOTAL 2017 | 16 848              | 1 802                 | 5 896                        | 24 544             | 20 911                                                       | 7 253                             | (3 620)                                              |



M. Simard précise que la RMR a traité plus de lixiviat qu'elle en a reçu. M. Bondu demande si cette situation est souhaitable? Est-ce que l'effet de dilution, par exemple, pourrait avoir un impact? M. Simard répond que non. Cette situation a permis de diminuer le niveau du bassin d'accumulation.

## Suivi environnemental

Suivi des eaux de lixiviation

| Mois     | Date    | pH       | Coli_Fécaux | MES  | DBO5 | NH3-N | Comp. Phénol | Zinc  | Phosphore |
|----------|---------|----------|-------------|------|------|-------|--------------|-------|-----------|
|          |         | Unité pH | UFC / 100mL | mg/L | mg/L | mg/L  | mg/L         | mg/L  | mg/L      |
| Normes ► |         | 6 à 9,5  | ---         | 90   | 70   | 15    | 0.085        | 0.17  | 1.2       |
| Juillet  |         |          |             |      |      |       |              |       |           |
|          | 04-juil | 7.26     | < 10        | 29   | < 3  | 0.55  | < 0.02       | 0.175 | 0.66      |
|          | 12-juil | 5.78     |             | 21   | < 3  | 0.32  | < 0.005      | 0.04  | 0.7       |
|          | 19-juil | 6.21     | < 10        | 28   | 4    | 0.85  | < 0.02       | 0.093 | 0.73      |
|          | 25-juil | 6.97     | < 10        | 21   | < 3  | 1.13  | < 0.02       | 0.06  | 0.45      |
|          | 31-juil | 7.49     | <10         | 15   | 6    | 5.45  | <0.02        | <0.02 | 0.55      |



## Suivi environnemental

Suivi des eaux de lixiviation

| Conformité pour les normes moyennes mensuelles |             |      |      |       |              |       |           |
|------------------------------------------------|-------------|------|------|-------|--------------|-------|-----------|
| Mois                                           | Coli_Fécaux | MES  | DBO5 | NH3-N | Comp. Phénol | Zinc  | Phosphore |
|                                                | UFC / 100mL | mg/L | mg/L | mg/L  | mg/L         | mg/L  | mg/L      |
| Exigences ►                                    | 1000        | 35   | 35   | 7     | 0.03         | 0.07  | 0.6       |
| Janvier                                        | 9.0         | 27.0 | 10.5 | 8.3   | 0.012        | 0.012 |           |
| Février                                        | 2.6         | 12.7 | 2.3  | 8.6   | 0.004        | 0.017 |           |
| Mars                                           | 1.0         | 27.5 | 7.3  | 2.7   | 0.021        | 0.021 |           |
| Avril                                          | 1.0         | 29.3 | 4.3  | 2.4   | 0.001        | 0.067 |           |
| Mai                                            | 1.0         | 24.6 | 3.2  | 2.9   | 0.000        | 0.026 | 0.58      |
| Juin                                           | 1.0         | 49.7 | 3.3  | 3.5   | 0.000        | 0.092 | 0.49      |
| Juillet                                        | 1.0         | 22.8 | 2.0  | 1.7   | 0.000        | 0.074 | 0.62      |
| Août                                           | 1.0         | 15.0 | 5.3  | 6.3   | 0.000        | 0.049 | 0.46      |
| Septembre                                      | 1.0         | 10.0 | 0.0  | 2.1   | 0.000        | 0.039 | 0.44      |
| Octobre                                        | 1.0         | 12.2 | 0.6  | 1.7   | 0.000        | 0.031 | 0.46      |
| Novembre                                       | 1.0         | 27.0 | 5.0  | 1.0   | 0.000        | 0.037 |           |
| Décembre                                       | 1.0         | 20.7 | 6.3  | 2.5   | 0.000        | 0.027 |           |



M. Benouanas se demande à quels endroits on retrouve les bactéries filamenteuses? M. Simard précise qu'elles sont présentes surtout dans les premiers stades du traitement (DBO).

## Suivi environnemental

### Suivi des objectifs environnementaux de rejet (OER)

Tableau 4.2.5.2 – Historique des résultats d'analyse pour les OER (suite)

| Paramètres               | Unité                                 | Objectif<br>Concent.     | 2015-11-30 | 2016-04-11 | 2016-06-13   | 2016-08-17 | 2016-11-28 | 2017-01-06  | 2017-07-12 | 2017-10-23 | 2017-12-14 |
|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|------------|------------|--------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| OER - Autres paramètres  | Azote ammoniacal (juin - nov.)        | mg/L de N                | 7,6        | 0,5        | 2,46         | 1,81       | 0,28       |             | 0,32       | 0,78       |            |
|                          | Azote ammoniacal (déc. - mai)         | mg/L de N                | 12         | 0,6        |              |            |            | 6,07        |            |            | 1,9        |
|                          | Chlorures                             | mg/L de Cl               | 1444       | 340        | 729          | 684        | 1180       | 855         | 758        | 788        | 1300       |
|                          | Cyanures totaux                       | mg/L de HCN              | 0,024      | 0,007      | 0,117        | <0,01      | <0,01      | <0,01       | < 0,02     | < 0,02     | < 0,02     |
|                          | Fluorures                             | mg/L                     | 1          |            |              |            |            |             | < 0,1      | 0,1        | < 0,1      |
|                          | Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)    | mg/L                     | —          | < 100      | <0,01        | <0,1       | <0,1       | 0,000000225 | <100       | < 0,1      | < 0,1      |
|                          | Nitrates                              | mg/L                     | 17         | 34         | 75,8         | 69,3       | 159        | 192         | 108        | 176        | 432        |
|                          | Nitrites                              | mg/L                     | 0,099      | 2,8        | <0,4         | 0,44       | 0,36       | 0,31        | 4,8        | 0,1        | 1,1        |
|                          | pH                                    | 6 à 9,5                  | 8,3        | 7,74       | 8,23         | 7,84       | 7,48       | 6,88        | 5,78       | 7,43       | 7,27       |
|                          | Solides dissous totaux                | mg/L                     | —          |            |              |            |            |             | 5460       | 4150       | 6100       |
| OER - Essais de toxicité | Sulfures d'hydrogène                  | mg/L de H <sub>2</sub> S | 0,0013     | < 0,02     | 0,0124       | 0,0248     | 0,0186     | 0,0062      | 0,03       | < 0,3      | < 0,3      |
|                          | Truite arc-en-ciel (CL50-96 h)        | Uta                      | 1          | <1         | <1           | <1         | 1          | <1          | <1         | <1         | <1         |
|                          | Misé tête de boule                    | Uta                      | 1          | <1         | <1           | <1         | 1,9        | <1          | <1         | <1         | 1,1        |
|                          | Daphnia Magna                         | Uta                      | 1          | <1         | <1           | <1         | <1         | <1          | 1          | <1         | <1         |
|                          | Algue pseudokirchneriella subcapitata | Ute                      | 6,3        | <1         | 2>U.T.C125>8 | 1,4        | 2,7        | <1          | 65,6       | 4,3        | <1         |
|                          | Misé tête de boule (CSEO/CMEQ 7j)     | Ute                      | 6,3        | <1         | <1           | <1         | <1         | 3,1         | <1         | 4,9        | <1         |

\* Calcul de la CL25 impossible à effectuer avec les résultats obtenus (courbe concentration/réponse non continue)

M. Bondu demande une précision sur la problématique des nitrates/nitrites. Mme Gauthier explique que la problématique des nitrites/nitrates n'est pas spécifique au LET d'Hébertville-Station. Les nitrites et les nitrates qu'on retrouve dans l'effluent des LET sont causés par la transformation de l'azote ammoniacal lors du traitement. Elle spécifie que les OER sont des indices de qualité globale, mais que si des problématiques venaient qu'à se prolonger, le ministère pourrait nous demander de mettre en place des processus supplémentaires pour y remédier.

## Suivi environnemental

### Suivi des eaux souterraines

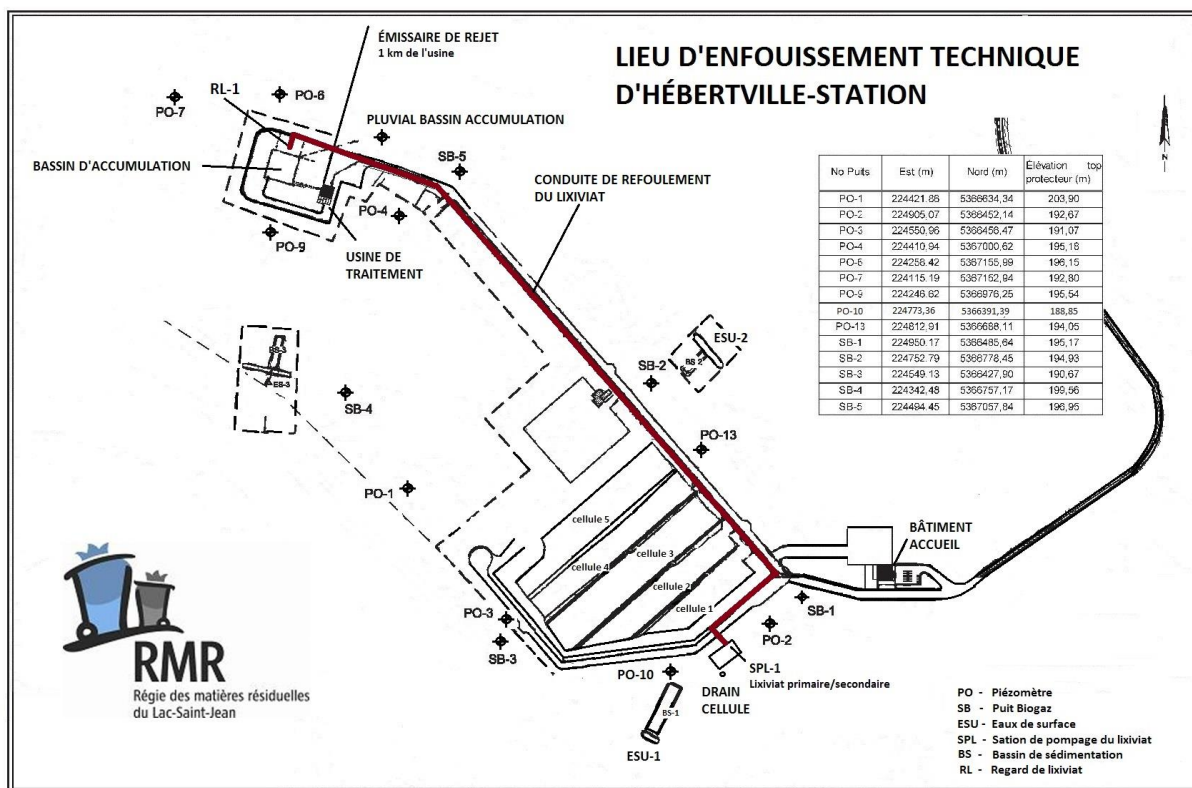
Campagne du printemps : PO-2 : très léger dépassement de nickel; PO-3 : léger dépassement de sulfure; PO-10 : dépassement de sulfates; PO-13 : léger dépassement de manganèse.

Campagne de l'été : PO-3 : léger dépassement de sulfures; PO-10 : dépassement de sulfates; PO-13 : dépassement de manganèse et léger dépassement de sulfures.

Campagne d'automne : PO-1 et PO-3 : dépassements de sulfures; PO-10 : dépassement de sulfates; PO-13 : dépassement de manganèse.



À la demande des membres du comité, la carte des piézomètres est ajoutée au compte rendu puisqu'elle n'avait pas été présentée durant la rencontre.



Comité de vigilance – LET Hébertville-Station  
mai 2018

## Suivi environnemental

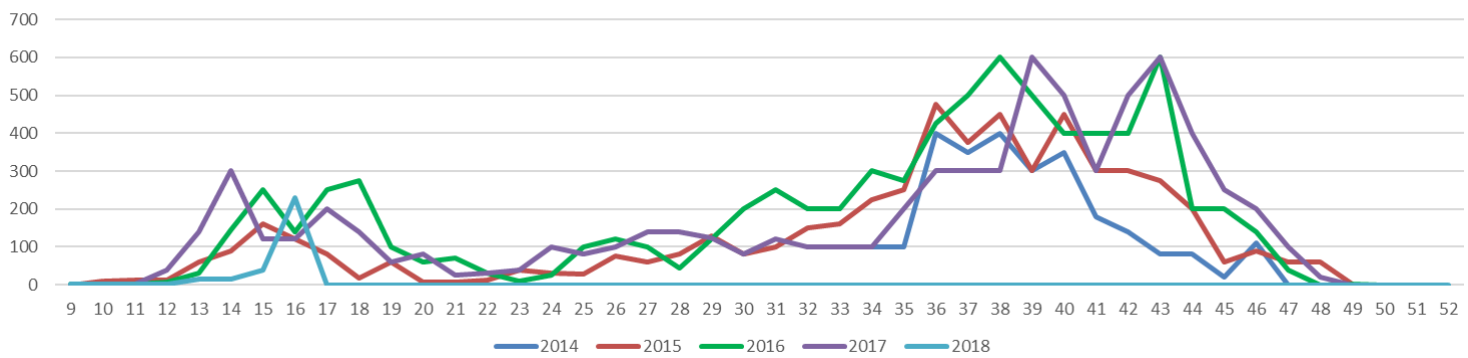
Suivi des eaux de surface

Tableau 4.1.3.1 – Résultats d'analyse - Eaux de surface (art. 53)

|                                  |            | Azote ammoniacal (comme N) | Coliformes fécaux | Phénol | DBO <sub>5</sub> | Matières en suspension | Zinc (total) | pH        |
|----------------------------------|------------|----------------------------|-------------------|--------|------------------|------------------------|--------------|-----------|
|                                  |            | mg/L                       | mg/L              | mg/L   | mg/L             | mg/L                   | mg/L         |           |
|                                  | Norme      | 15                         | -                 | 0,085  | 150              | 90                     | 0,17         | 6,0 à 9,5 |
| Pluvial du bassin d'accumulation | 04-05-2017 | < 0,07                     | 0                 | < 0,02 | < 3              | < 3                    | < 0,02       | 7,93      |
| Drain des cellules               | 04-05-2017 | < 0,07                     | 0                 | < 0,02 | < 3              | < 3                    | < 0,02       | 7,86      |



Nombre maximal de goélands



### Comité de vigilance – LET Hébertville-Station mai 2018

#### Goélands :

Suivi continu fait au comité de vigilance

#### Dénombrement des goélands au LET en 2018

- Arrivés le 30 mars
- Environ 150 goélands ont été observés.



M. Thériault demande si M. Nicolas Bouchard, un citoyen du rang 8, a contacté la RMR, car il mentionne avoir eu des problématiques de goélands sur sa terre. M. Simard dit qu'il est allé le voir à ce sujet et qu'une trousse d'effarouchement lui a été donnée. Mais depuis, son utilisation n'a pas été nécessaire.

**Biogaz:**

Aucune concentration dans les piézomètres ou bâtiments

**Suivi du bruit :**

Les prochaines mesures de bruit en période d'exploitation devront avoir lieu en mai 2018 comme stipulé dans le CA.

Suivi en période de construction



#### **4. Mise à jour**

M. Jonathan Ste-Croix fait la mise à jour du dossier de l'agrandissement.

**État de la situation avec l'arrivée du Saguenay**

- Amélioration du chemin d'accès :
  - Correction de courbes à risques.
  - Asphaltage complet de la route.
- Ajout d'une deuxième balance.
- Automatisation de la balance.
- Arrivée du premier camion de Saguenay le 1<sup>er</sup> décembre 2017, tel que prévu à l'entente signée à l'automne 2015.



Comité de vigilance – LET Hébertville-Station  
mai 2018

État de la situation avec l'arrivée du Saguenay

- Enfouissement de 11 000 tn par mois.
- 70 camions par jour en moyenne.
- Heures d'ouverture maintenues :
  - Optimisation des opérations (bruit, horaire d'opération).
- Goélands :
  - Dénombrement quotidien afin d'affermir les résultats de l'étude faite en 2017.
  - Effort d'effarouchage et recouvrement journalier soutenu.
- Achat de nouvelles machineries :
  - Diminution du bruit : moteurs, silencieux, alarmes de recul à large bande.



M. Bondu demande si les données d'enfouissement et celles sur le kg/habitant servent à des fins de sensibilisation? M. Ouellet répond que oui et qu'elles sont aussi utilisées pour notre plan de gestion des matières résiduelles. M. Thériault demande si nous sommes meilleurs que les autres municipalités de la province? M. Ouellet répond que c'est difficile à qualifier de la sorte, car ces données sont directement liées à l'activité économique d'une région. Mme Laberge suggère que malgré cela, la région peut croire qu'elle performe bien et doit certainement faire bonne figure au chapitre de la réduction à la source.

M. Pilote demande si la suggestion de Services Environnementaux Faucon Inc. de faire de l'effarouchage en continu a été respectée ? M. Ste-Croix répond que oui. Une troisième personne a été embauchée afin d'assurer une présence constante au front des déchets. Même sur l'heure du midi il y a toujours quelqu'un et les opérateurs ne prennent que 30 minutes de pause désormais. M. Pilote demande s'il y a plus que 11 000 tonnes par mois qui peuvent entrer au LET? M. Ste-Croix répond que c'est possible, car ce chiffre représente une moyenne. Les mois de mai et juin sont des gros mois où près de 14 % de la matière totale pour l'année est enfouie. À titre d'exemple, seulement 6,7 % des matières sont enfouies mensuellement entre janvier et mars, tandis que la quantité diminue en juillet et il y a une petite augmentation en septembre.

M. Pilote demande si 70 camions par jour c'est un décompte fait en hiver? M. Ste-Croix répond que c'est une évaluation qui a été faite en considérant la période de dégel.

#### Traitement du lixiviat et des odeurs

- Amélioration à l'usine de traitement :
  - Augmentation de la quantité de lixiviat traité.
  - Situation du bassin sous contrôle (odeurs).
- Installation de 6 torchères passives.
- Installation de brumisateurs.
- Installation de la torchère permanente d'ici début 2019.



M. Thériault demande la différence entre la torchère passive et celle qui sera permanente?  
M. Ste-Croix explique que la passive brûle le gaz qui prend le chemin naturel des conduites, les biogaz ne sont pas pompés. Tandis que la torchère permanente va aspirer le biogaz afin d'empêcher les émissions par les conduites et par la surface du site. Les deux systèmes seront conservés, car ils seront complémentaires.

#### Travaux 2018

##### Recouvrement final

- Recouvrement étanche de 13 000 m<sup>2</sup> en juin 2018 :
  - Favorise un meilleur captage des biogaz.
  - Réduit la quantité de lixiviat.

##### Construction de nouvelles cellules

- Préparation du terrain dès septembre 2018.
- Aménagement de la cellule 5.
- Travaux minimisés en juillet et août.



#### Autorisations du gouvernement

- Décret ministériel en décembre 2013 (70 000 tn/an).
- Modification du décret ministériel obtenue en mars 2018 ;
  - ( 70 000 tn/an vs 203 000 tn/an).
- Le tonnage estimé pour 2018 est de 130 000 tn.
- Nouveau décret ministériel : démarches à venir
  - Étude d'impact;
  - BAPE;
  - Autorisation.



Mme Laberge souligne qu'il y a une bonne différence entre le tonnage autorisé par la modification du décret et le tonnage réel enfoui (203 000 tn/an VS 130 000 tn/an). M. Ste-Croix explique que la demande a été faite en considérant les scénarios les plus pessimistes. Si une grosse industrie venait qu'à s'installer dans la région, il faut être en mesure de répondre à la demande. M. Bondu demande quel est l'échéancier visé pour l'obtention d'un nouveau décret? M. Ste-Croix répond que c'est à long terme, soit environ 6 ou 7 ans.

## Choix de la zone d'agrandissement

Comité de vigilance – LET Hébertville-Station  
mai 2018



## Comité de vigilance – LET Hébertville-Station mai 2018



## Comité de vigilance – LET Hébertville-Station mai 2018

### SIGNATURE DE L'ENTENTE

En novembre 2015, lors de la ratification de l'entente les zones à l'étude étaient les suivantes.

Creuser et élargir le LET actuel et ajouter 6 cellules.



## Comité de vigilance – LET Hébertville-Station mai 2018



## Comité de vigilance – LET Hébertville-Station mai 2018

### MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE

En juin 2016, suite au raffinement des analyses, 6 zones sont considérées.



Certaines zones ont été exclues d'entrée de jeu pour les raisons suivantes :

**Zone 4 :** Destruction d'une grande superficie de milieu humide.

**Zone 5 :**

- Zone couverte à environ 30 % par un milieu humide.
- La topographie accidentée et prononcée du terrain dans le secteur de la zone 5 entraîne des difficultés techniques.
- Potentiel de percées visuelles semble plus important.

**Zone 6 :** percées visuelles majeures.



En septembre 2016, les zones 1, 2 et 3 présentaient un plus grand potentiel que les autres pour fins d'analyse.



M. Pilote se demande quel est le ruisseau qui semble passer près de la zone 3? M. Ste-Croix répond que ce cours d'eau est un lien avec le plan d'eau situé à proximité qui n'est pas un lac, mais plutôt un milieu humide qui a été causé par l'aménagement d'une digue sur les terres privées adjacentes, du côté ouest. M. Ste-Croix précise qu'il y a peu de débit. M. Pilote demande si le LET va y toucher? M. Ste-Croix répond que non, une zone tampon est prévue.

**But : Faire un choix pour l'agrandissement**

**Comment?**

- Études techniques: gisement, hydrogéologie, intégration visuelle, dispersion atmosphérique, etc.
- Études économiques.
- Études sociales :
  - Connaître l'impact sur les voisins (Rang 8 sud, Lac Marco, Lac Bellevue);
  - Soirées d'information;
  - Rapport de consultation.

**Incontournable : Aspects réglementaires**

- Milieux humides.
- Dispersion atmosphérique.



**DISPERSION ATMOSPHERIQUE : QU'EST-CE QUE C'EST?**

**Étude des émissions dans l'atmosphère de certains composés provenant d'activités industrielles : biogaz.**

**Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) :**

*Article 202. ...la concentration des contaminants doit être calculée en fonction d'un point qui se situe à l'extérieur des limites de la propriété occupée...*

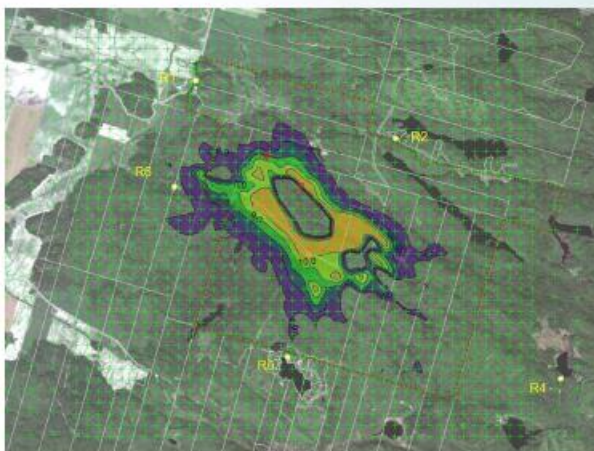
Les normes d'émission doivent être respectées aux limites de la propriété.



## DISPERSION ATMOSPHERIQUE : QU'EST-CE QUE C'EST?

Exemple de  
modélisation

203 000 tn/an  
 $H_2S$   
4 minutes



## DISPERSION ATMOSPHERIQUE : QU'EST-CE QUE C'EST?

Variables qui influencent significativement les résultats de modélisation :

- Superficie du front de déchets.
- Superficie totale recouverte.
- Vitesse de remplissage.
- Conditions météorologiques (force et direction des vents dominants).
- Topographie du secteur.

*À noter: Un tonnage annuel plus élevé ne cause pas nécessairement une plus grande dispersion.*



M. Pilote se demande qu'est-ce qui compose les odeurs? M. Ste-Croix répond que c'est un assemblage de composés chimiques. Mme Gauthier complète en mentionnant que les composés modélisés ne sont pas en assez grande quantité pour être toxique. Leur plus grande problématique c'est l'odeur que certains de ces composés dégagent. M. Pilote se demande si l'on doit craindre un danger lorsqu'une odeur est perceptible? Mme Gauthier répond que non et que justement, les composés sont odorants bien avant d'être toxiques. M. Pilote rappelle que l'automne dernier, il y aurait eu des odeurs au Lac Bellevue. Mme Gauthier rappelle que les problématiques vécues avec le bassin d'accumulation en étaient la principale cause.

**Choix de zones à l'étude  
1, 2 et 3**



**Zone 1**

**Située au nord-ouest du LET actuel**

- Superficie approximative de 100 000 m<sup>2</sup> (10 ha).
- Ajout de 7 ans à la durée de vie actuelle.
- Indissociable de la zone 2 (trop petite).



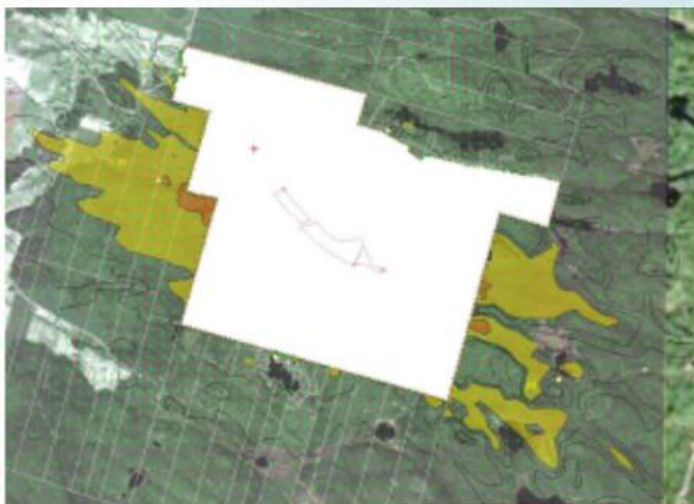
## Zone 2

### Située au sud-est du LET actuel

- Superficie approximative de 250 000 m<sup>2</sup> (25 ha).
- Ajout de 16 ans à la durée de vie actuelle.
- Problématique majeure avec la dispersion atmosphérique.



## Zones 1 et 2



Mme Gauthier précise que la longueur et la topographie d'un site sont des éléments qui favorisent une plus grande dispersion atmosphérique des contaminants.

Mme Laberge demande pourquoi le terrain de Mme Brideau a été acheté par la RMR?  
M. Ouellet mentionne que les parties ont convenu d'une entente.

### Zone 3

#### Située au sud du LET actuel

- Topographie moins accidentée.
- Superficie approximative de 420 000 m<sup>2</sup> (42 ha).
- Ajout de 24 ans à la durée de vie actuelle.
- Impact visuel moins contraignant.
- Dispersion atmosphérique minimisée.



### ZONE 3



Comité de vigilance – LET Hébertville-Station  
mai 2018

Les zones 1 et 2 ont été exclues pour les raisons suivantes :

**Zone 1 :**

Indissociable de la zone 2.

**Zone 2 :**

Problématique majeure avec la dispersion atmosphérique.

Et maintenant?

**Zone 3:**

Seule zone restante à l'étude.



Comité de vigilance – LET Hébertville-Station  
mai 2018

**Prochaines étapes :**

- Définir l'empreinte au sol de la zone 3.
- Poursuivre les investigations sur le terrain :
  - Compléter l'étude de dispersion atmosphérique.
  - Lancer le processus d'étude d'impact.
- Travailler en collaboration avec les voisins et les ministères pour améliorer le projet.



M. Thériault demande si la RMR a validé la profondeur de la nappe phréatique dans la zone 3 et si elle a des craintes par rapport à cela? Mme Gauthier répond que ce n'est pas un problème et que ce n'est pas limitatif pour le projet. M. Ste-Croix complète en indiquant que dans tous les cas, une évaluation technique sera faite pour évaluer la possibilité d'aller plus profond.

Mme Laberge demande si le site avec la zone d'agrandissement est encore prévu pour 40 ans? M. Ste-Croix répond que oui. Mme Laberge demande si dans les estimations le détournement des matières organiques a été considéré? M. Ste-Croix répond que oui.

M. Bondu demande la dimension du site est de combien? M. Ste-Croix répond que ce sera environ 30 hectares, mais qu'en optimisant la conception du projet, on pourrait améliorer la dispersion atmosphérique. M. Pilote précise que les opérations ne doivent pas être vues. M. Ste-Croix confirme qu'en effet les opérations ne peuvent pas être vues à partir d'une résidence ou d'un lieu public.

M. Bondu demande qui a fait l'étude hydrogéologique? M. Ste-Croix répond que c'est la firme Gennen. M. Bondu demande si l'étude est accessible? M. Ouellet répond que non, car elle n'est pas encore finale. Cependant, tout sera disponible et public au moment de l'étude d'impact. M. Bondu demande si les éléments de changements climatiques ont été considérés dans l'évaluation des eaux souterraines? Mme Gauthier répond que non. Une fois le site construit, il n'y a plus de recharge des eaux souterraines pour ce secteur et la nappe se rabaisse donc naturellement sous un site d'enfouissement. L'impact des changements climatiques ne devrait donc pas être constaté.

Un camion passe sur la balance :



M. Pilote demande ce que ce camion transporte. M. Ste-Croix répond que c'est pour aider le traitement du lixiviat, que ce camion transporte des boues liquides du bassin d'accumulation. Ces boues pourraient être responsables des bactéries filamenteuses qui causent des problèmes. Ces boues liquides sont envoyées chez Gazon Savard à Saguenay.

## 5. Matières organiques



M. Pilote veut savoir s’il a bien compris, si le détournement des matières organiques qui représente 40 000 tonnes par année va faire en sorte que le site va accueillir seulement 90 000 tonnes de déchets après coup (130 000 tonnes – 40 000 tonnes)? M. Ste-Croix répond que c’est en effet le cas et que sur 10 ans, cela peut représenter 400 000 tonnes de moins enfouies à Hébertville-Station. Mme Laberge demande combien ce tonnage représente-t-il en pourcentage du gisement total de matières organiques? M. Ste-Croix répond que cela représente 65 %. Mme Laberge complète en mentionnant que les autres expériences québécoises démontrent qu’il est difficile de dépasser 62 %, mais que ça demeure un objectif atteignable et réaliste.

### 1 - Collecte porte-à-porte: Bac brun

- Recommandations suite à la consultation du PGMR en 2016.
- Solution éprouvée et utilisée par plus de 350 municipalités du Québec.
- Solution peu coûteuse et adaptée à notre réalité territoriale.
- Solution efficace pour assurer le détournement de la matière des entreprises.
- Permet de produire du compost de qualité pouvant être retourné aux citoyens.



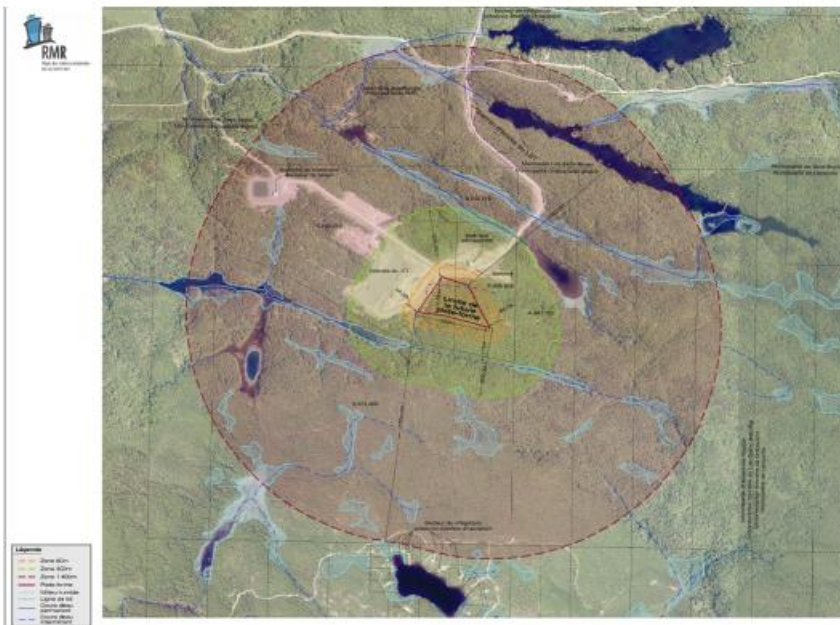
### 2- Traitement : Plateformes de compostage

- Critères d'implantation des plateformes :
  - 1 000 mètres minimum des habitations;
  - 60 mètres minimum des milieux humides;
  - 60 mètres minimum des cours d'eau;
  - Système de captage des eaux.



## 2- Traitement : Plateformes de compostage

- Sites visés :
    - Écocentre de Dolbeau-Mistassini;
    - LET d'Hébertville-Station.
  - Répartition géographique des tonnages :
    - 7 000 tonnes par plateforme.
  - Résultat: Moins de matières organiques reçues au LET d'Hébertville-Station (40 000 tn/an régionalement détournées de l'enfouissement).
- 



- **2- Traitement** : Plateformes de compostage

- Suite du dossier :
  - Rencontres citoyennes
- Début des travaux prévu à l'été 2019 :
  - Bâtiment semi-fermé;
  - Dalle étanche.
- Début de la collecte en automne 2019.



M. Benouanas demande si les plateformes de compostage attirent la vermine? M. Ste-Croix répond que non, pas de ce que l'on connaît. Même au LET, il n'y a pas de vermine. M. Pilote demande quelle sera la stratégie pour les goélands? M. Ste-Croix répond que des procédures seront mises en place pour minimiser l'impact des goélands, par exemple il pourrait être envisagé de mettre des filets.

Mme Laberge demande si la Ville de Saguenay pourrait décider de s'associer à la RMR pour les matières organiques? M. Ste-Croix répond que c'est une possibilité.

M. Bondu demande pourquoi la RMR n'a pas fait trois plateformes, une dans chaque MRC? M. Ouellet répond que l'option à deux plateformes représentait un scénario optimal.

M. Thériault demande combien de temps ça prend pour faire du compost? Deux ans? M. Ste-Croix répond que non, c'est beaucoup plus rapide. La RMR croit être en mesure de faire deux lots par année. Notre température n'en permettrait pas plus, mais dans les régions plus au sud, comme Gatineau, il peut y avoir jusqu'à 4 lots par année.

M. Bondu demande combien de tonnes de compost 40 000 tonnes de matières organiques peuvent produire? M. Ste-Croix répond que ça diminue de moitié, donc environ 20 000 tonnes.

Mme Laberge demande si les campagnes de communications se feront ensemble régionalement pour la matière organique? Mme Fortin répond que oui, c'est certain.

## 6. Varia

M. Benounas demande comment la rencontre avec les résidents du Lac Bellevue s'est déroulée? (La RMR a rencontré le comité des résidents le 27 avril dernier.)

Afin d'exprimer sa position, M. Pilote fait la lecture d'un texte (qui a été envoyé au président de la RMR le 7 mai) :

Qu'est-ce qu'un lieu de villégiature ?

Pourquoi des citoyens investissent-ils leur économie pour s'acheter un terrain et y construire un chalet en milieu forestier ?

J'ai acheté mon terrain en 1999, en amour avec la nature, la faune, la flore, la TRANQUILITÉ qu'on ne retrouve pas en ville. Bref un air de repos, un endroit idéal pour sensibiliser nos enfants et nos petits enfants aux beautés de ces lieux.

À l'époque, rien ne laissait présager l'arrivée d'un site d'enfouissement de poubelles. En 2012, quelle ne fut pas notre surprise d'entendre dire que nous aurions comme voisin un tel site!

En août 2013, le bureau d'audience rend public son rapport d'enquête et donne le feu vert à la RMR. Dans son rapport, celui-ci fait plusieurs constatations et recommandations. Je me prive de vous en faire la lecture (P.105). Le choix du site accorde une importance secondaire aux priorités environnementales (P.104). Un site qui risque de susciter des problèmes d'acceptabilités sociales (P.109). La responsabilité de la RMR de compenser les nuisances et l'engagement des trois MRC (P.108) et j'en passe.

Le prometteur ne tarde pas à mettre de l'avant son projet. Construction d'une route, dynamitage, bruit harassant de la machinerie. La RMR nous informe que ceci est temporaire et que cela cessera la route terminée. Et puis, arrive la construction des cellules, mêmes problèmes, mêmes réponses.

Arrivent ensuite les poubelles et avec elles les goélands et les corneilles qui crient toute la journée. La RMR met en place un système d'effarouchement, la pyrotechnie qui consiste à une panoplie de toutes sortes de sons que nous entendons à longueur de journée ce qui a pour effet de déplacer les goélands au Lac Bellevue. La RMR nous a demandé de compter ceux-ci, drôle de solution.

Par la suite, les odeurs du site commencent à se faire sentir au Lac Bellevue. Un réel plaisir de recevoir de la visite. Là encore, la RMR étire le temps en nous demandant de leur faire part des mesures compensatoires. Les propriétaires du Lac Bellevue conviennent lors d'une assemblée des demandes territoriales et matérielles. Je m'attarde ici sur la principale qui stipule que la RMR ne se rapprochera JAMAIS davantage du Lac Bellevue.

À ce jour 5 mai 2018, je vous informe que la RMR, et ce, depuis août 2015 ne nous a JAMAIS parlé d'autre chose que de vouloir se rapprocher du Lac Bellevue et toutes nos demandes ont été balayés sous le tapis.

Le 27 avril 2018, la RMR nous informe que la ZONE 3 a été retenue ce qui leur permettrait de s'approcher à 500 mètres de notre lac.

Je passe sous silence toute la documentation que nous leur avons fait parvenir depuis 2015 (disponible sur demande). Même si, à plusieurs reprises, nous leur avons mentionné que nos demandes étaient indissociables et qu'elles devaient être négociées en bloc, M. Lucien Boily est même allé jusqu'à nous dire qu'il négocierait seulement s'il se rapprochait du Lac Bellevue. Quant à M. Guy Ouellet, il nous informe qu'ils n'arrêteront pas leur projet pour de petits propriétaires de terrains de 60 x 100, voilà un bel exemple de bon voisinage. Notre approche a toujours été respectueuse même si nous ne voulions pas de ce site et notre désir était d'ouvrir un dialogue avec le prometteur afin de faciliter son acceptabilité et trouver ensemble des mesures d'atténuation aux préjudices qu'ils nous causent.

CONSTATATIONS : À ce jour, la RMR nous a causé que des problèmes et comme mauvais voisins difficiles de trouver MIEUX.

On constate un manque flagrant de transparence dans son dossier d'agrandissement et ceci en sachant qu'elle était au courant depuis 2014.

Pour finir, le choix du site est géographiquement et comme constaté aux audiences du BAPE problématique et il revient à la RMR de contrevenir aux préjudices qu'elle nous cause.

Pour notre association du Lac Bellevue, il est temps de faire une analyse de ces dernières années et celles qui nous ATTENDENT.

Une autre rencontre est planifiée entre les représentants du Lac Bellevue et la RMR le 18 mai 2018.

Afin de s'assurer de la représentativité de la MRC au comité, les membres recommandent au CA de la RMR que soit nommé un nouveau représentant de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et s'il y a lieu un substitut.

La séance est levée à 16 h 00.

**Stéphanie Fortin**

**Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station**

**Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean**